



Module 1. La démocratie, le vote et la citoyenneté canadienne

LA DÉMOCRATIE AU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 120 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Découvrir la démocratie parlementaire et les responsabilités des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Aucun

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Domaines
5 ^e	Études sociales	B. Communauté et environnement : l'action gouvernementale et citoyenne (B3)
6 ^e	Études sociales	A. Patrimoine et identité : l'expérience canadienne hier et aujourd'hui (A3)

A. La démocratie et le droit de vote au Canada

1. Lire avec les élèves l'introduction de la section **A de la Fiche de l'élève**.



Conseil d'adaptation

Animer une activité introductive avec les élèves :

- Expliquer aux élèves qu'elles et ils doivent choisir une activité spéciale pour célébrer leur fin d'année.

Poser ensuite les questions suivantes aux élèves : Selon toi, comment la décision devrait-elle être prise ? Doit-elle être prise par une seule personne, quelques personnes ou par toute la classe ? Pourquoi ?

2. Écrire le mot « démocratie » au tableau et demander aux élèves de trouver la définition de ce mot.



Conseil d'adaptation

Les élèves peuvent utiliser leurs connaissances antérieures, faire des recherches sur Internet ou consulter un dictionnaire.

Les élèves peuvent répondre à la question dans l'encadré prévu à la page 1 de la fiche de l'élève.

3. Corriger en groupe-classe.
4. Pendant la correction, inviter les élèves à partager leurs réponses.



Corrigé

- **Selon toi, que signifie le terme « démocratie » ?**
 - La démocratie est un régime politique dans lequel les citoyennes et les citoyens participent aux décisions de la société. Elles et ils votent pour élire des personnes qui les représentent. La démocratie permet à chacune et chacun de faire entendre sa voix et de participer à la vie collective.



Important

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.
-



Question de réflexion

- Selon toi, pourquoi est-il important d'élire des personnes pour nous représenter plutôt que de demander à toute la population de voter sur chaque décision ? Explique ta réponse.
-

5. Présenter la vidéo de la section **A de la Fiche de l'élève**.



Important

- Visionner les vidéos du module avant de les présenter aux élèves pour s'assurer qu'elles sont appropriées pour votre classe.
-



Conseil d'adaptation

Inviter les élèves à prendre des notes durant le visionnement des vidéos tout au long du module.



Pour aller plus loin

Demander aux élèves d'effectuer une recherche et de donner des exemples de pays ayant un autre régime politique. Par exemple, l'autocratie, la monarchie, la théocratie, l'oligarchie, etc.



Pour en savoir plus

Consulter la page « La démocratie aujourd'hui (notions avancées) » d'Alloprof :

<https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/histoire/la-democratie-aujourd-hui-notions-avancees-h1028>.

A.1. La démocratie parlementaire

1. Lire avec les élèves la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.



Corrigé

- **Dans cette mise en situation, qui représente la gouverneure générale ou le gouverneur général, le Sénat et la Chambre des communes ? Justifie ta réponse.**
 - La gouverneure générale ou le gouverneur général serait la direction de l'école puisqu'elle donne l'accord final sur la sortie scolaire.

- Le Sénat serait l'enseignante ou l'enseignant. Celle-ci ou celui-ci vérifie si la sortie scolaire est possible.
- La Chambre des communes serait les élèves de la classe. Elles et ils se rassemblent et discutent ensemble de la sortie scolaire et votent pour choisir le lieu de celle-ci.
- **Les membres du Sénat sont appelé-es les député-s.**
 - FAUX. Ce sont les sénatrices et les sénateurs.
- **La gouverneure générale ou le gouverneur général du Canada dirige le gouvernement.**
 - FAUX. La première ministre ou le premier ministre dirige le gouvernement.
- **Les député-es sont élu-es par les citoyennes et les citoyens.**
 - VRAI.



Questions de réflexion

Comment les élections aident-elles à rendre une démocratie parlementaire plus juste?

Est-ce que tu penses que les élu-es devraient toujours être d'accord avec les citoyens? Pourquoi ou pourquoi pas?

A.2. Les ordres du gouvernement

1. Lire avec les élèves la section **A.2 de la Fiche de l'élève.**



Pour aller plus loin

Pour enseigner la séparation des pouvoirs aux élèves, présentez-leur la ressource pédagogique « Séparation des pouvoirs » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/separation-des-pouvoirs>.



Corrigé

- **Quel ordre de gouvernement est responsable de ce service ? Écris la bonne réponse dans les encadrés ci-dessous. Il y a deux bonnes réponses par ordre de gouvernement.**
 - Fédéral : Armée et immigration
 - Provincial et territorial : École et hôpitaux
 - Municipal : Parcs et autobus de ville

A.3. Le fonctionnement électoral au Canada

1. Lire avec les élèves la section **A.3 de la Fiche de l'élève.**
2. Lire avec les élèves l'exercice de la section **A.3 de la Fiche de l'élève.**
3. Corriger en groupe-classe.
4. Pendant la correction, inviter les élèves à partager leurs réponses.



Corrigé

- **Quelles sont les différences entre les élections fédérales, provinciales et territoriales et municipales ? Justifie ta réponse en au moins 3 phrases.**
 - Élections fédérales : Elles déterminent le gouvernement du Canada. Les personnes élues prennent des décisions qui touchent tout le pays. Par exemple, le gouvernement fédéral prend des décisions sur les relations avec les autres pays, l'immigration ou les finances fédérales.
 - Élections provinciales et territoriales: Elles déterminent le gouvernement des provinces et territoires. Les décisions prises par les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent porter sur les écoles, les hôpitaux ou les routes, par exemple.
 - Élections municipales : Elles permettent d'élire les dirigeantes et les dirigeants d'une ville ou d'une municipalité, comme la mairesse ou le maire et les conseillères et conseillers municipaux. Les décisions municipales concernent surtout les services locaux, par exemple les bibliothèques, les parcs, le transport en commun, le déneigement et l'entretien des rues.
- **Trouves-tu qu'il est juste que la majorité des électrices et des électeurs choisisse les personnes élues ? Explique pourquoi en au moins 3 phrases.**
 - Réponse personnelle.
- **Préfères-tu que les décisions soient prises par tout le monde ensemble ou par une seule personne ? Explique ta réponse en au moins 3 phrases.**
 - Réponse personnelle.



Pour aller plus loin

- Organiser un débat à partir de cette question : Si tu pouvais changer une règle dans ton école, laquelle choisirais-tu et pourquoi?
 - Consulter la ressource pédagogique « Droit de vote: ton choix, ta voix! » de CliquezJustice.ca :
<https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/droit-de-vote-ton-choix-ta-voix>.
-



Piste de discussion

Pourquoi crois-tu que le vote soit important dans une démocratie?

A.4. Participer à la démocratie canadienne

1. Lire avec les élèves les paragraphes introductifs de la section **A.4 de la Fiche de l'élève**.
2. Lire avec les élèves l'exercice de la section **A.4 de la Fiche de l'élève**.
3. Corriger en groupe-classe.





Corrigé

- **Pourquoi est-il important de voter ? Justifie ta réponse avec au moins 3 éléments.**
 - Il est important de voter pour participer à la démocratie, pour exercer son droit de s'exprimer, pour se faire entendre, pour envoyer un message collectif au gouvernement.
- **Certaines personnes disent que si on ne vote pas, on ne devrait pas se plaindre des décisions du gouvernement. Es-tu d'accord ?**
 - Réponse personnelle.
- **Selon toi, pourquoi certaines personnes pourraient-elles ne pas vouloir voter ? Justifie ta réponse en au moins 3 phrases.**
 - Réponse personnelle.
 - Pistes de suggestions de réponses : Les personnes peuvent penser que leur vote ne fera pas de différence, ne savent pas comment aller voter ou pourquoi ou elles ou ils ne font pas confiance aux personnes candidates.
- **De quelles façons peux-tu participer à la démocratie même si tu n'as pas encore le droit de vote. Justifie ta réponse avec au moins deux exemples.**
 - Je peux exprimer mon opinion, participer à des discussions, proposer des idées pour améliorer mon école ou ma communauté ou écouter les points de vue des autres.





Important

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.
-



Pour aller plus loin

Inviter les élèves à discuter avec leur entourage de l'importance du droit de vote.



Pour aller plus loin

Animer une discussion à partir de cette question : Imagine que tu es la mairesse ou le maire de ta municipalité. Quelle amélioration aimerais-tu apporter à ta communauté? Explique ton choix.

- Un nouveau parc
 - Plus d'activités pour les jeunes
 - Plus de pistes cyclables
 - Autre
-

B. Les modèles de gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuit

1. Lire avec les élèves le paragraphe introductif de la section **B de la Fiche de l'élève**.
 2. Présenter la vidéo de la section **B de la Fiche de l'élève**.
 3. Lire avec les élèves l'exercice de la section **B de la Fiche de l'élève**.
-

4. Corriger en groupe-classe.
5. Pendant la correction, inviter les élèves à partager leurs réponses.



Corrigé

- **Qu'est-ce qu'un conseil de bande ? Explique ta réponse en 2 ou 3 phrases.**
 - Un conseil de bande est une autorité politique qui se charge de la gestion d'une communauté de Premières Nations.
 - Le Canada a imposé des conseils de bande aux Premières Nations en 1876 avec la *Loi sur les Indiens*. Avant, les Premières Nations fonctionnaient par clans représentés par un animal.
 - Les Premières Nations ont des conseils qui administrent le village. Le conseil de bande est dirigé par une ou un chef·fe et des conseillères et conseillers.
 - Le conseil de bande s'occupe du budget, de l'amélioration de la qualité de vie du village, des parcs et parfois des services de santé ou des écoles.
 - Les conseils de bande n'ont pas une autonomie gouvernementale complète. Ils doivent gérer les programmes que le gouvernement fédéral a mis en place et lui rendre des comptes.
- **Comment les dirigeantes et les dirigeants sont-elles ou ils choisi-es ? Explique ta réponse en 2 ou 3 phrases.**
 - La cheffe ou le chef et ses conseillères et conseillers sont élu·es par la communauté.

- Il existe encore quelques cheffes et chefs héréditaires, mais celles-ci et ceux-ci ne sont pas reconnu-es par le gouvernement du Canada.



Important

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.
-



Piste de discussion

- Nomme une ressemblance et une différence entre un conseil de bande et un gouvernement élu au Canada.
-



Pour aller plus loin

Diviser les élèves en 3 groupes et allouer un des groupes suivants :

1) Nation métisse de l'Ontario : <https://gouvernance-autochtone.e-a-v.ca/metisse-de-l-ontario/introduction-a-la-communaute;>

2) Inuit Tapiriit Kanatami : <https://thecanadianencyclopedia.ca/index.php/fr/article/inuit-tapiriit-kanatami;>

3) Ojibwés : [https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ojibwes.](https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ojibwes)

Demander aux élèves d'effectuer une recherche par rapport au groupe qui leur a été attribué pour en connaître davantage sur leur style de gouvernance et comment les dirigeantes et dirigeants sont élu·es.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](https://cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
<https://cliquezjustice.ca/glossaire>

L'Encyclopédie canadienne, « Système électoral canadien ». En ligne :

<https://thecanadianencyclopedia.ca/index.php/fr/article/systemes-electoraux>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario